



TAXI DES AÎNÉS

Ma mobilité facilitée

50%

de votre trajet est pris en charge par votre collectivité

dans la limite de 150€ par an et par personne

C'est

QUOI ?

Un service de transport à la demande mis en place par la communauté de communes Sud Alsace Largue avec un **accompagnement financier de la collectivité**

Pour

QUI ?

Toute personne, habitant le territoire de la communauté de communes Sud Alsace Largue, âgées de **75 ans et plus.**



SUD ALSACE LARGUE

communauté de communes

Comment

S'INSCRIRE ?

En remplissant le **formulaire sur internet**
OU en me rendant dans **ma Mairie** ou **au siège**
de la communauté de communes avec une pièce
d'identité, un justificatif de domicile et un RIB.

C'est facile !

Comment ça

MARCHE ?



Je m'inscris
impérativement
auprès du service Pôle Action Sociale



Je planifie et effectue mon trajet
avec la **société de taxi** de mon choix



Je paie l'intégralité de ma course
et **demande un justificatif**



Je demande mon remboursement
de 50%** à l'interco :

- Avant le 30 septembre de chaque année.
- A tout moment si j'atteins le plafond subventionnable en cours de période.

*** Le règlement du service
est téléchargeable sur le site
internet de la communauté
de communes*

**UN SERVICE
PROPOSÉ PAR
LE PÔLE ACTION
SOCIALE DE VOTRE
COMMUNAUTÉ DE
COMMUNES**



TAXI DES AÎNÉS

03 89 07 24 24
sudalsace-largue.fr

Pour quels

TRAJETS ?



1 Tous les trajets à l'intérieur
du territoire intercommunal*

2 Les trajets pour raisons médicales

vers les hôpitaux d'Altkirch, Mulhouse, Belfort
et Trévenans hors du territoire intercommunal et
vers des maisons de repos et de convalescence*

* à l'exception des trajets pris en charge par des organismes
de type sécurité sociale, MSA, mutuelles...

Communauté de Communes Sud Alsace Largue

7 rue de Bâle 68210 DANNEMARIE

03 89 07 24 24 // info@sudalsace-largue.fr

sudalsace-largue.fr